

COPIL DU 14 Novembre 2017

Un tour de table permet de se présenter, surtout pour les nouveaux parents d'élèves élus.

1. Point sur l'activité de la 1^{ère} période de l'année 2017/2018

Le PEDT 2017/2020 envoyé à la DDCSPP est validé. La convention a été signée par Mr le maire et renvoyée en attente des signatures de la CAF, de l'Inspection Académique et du Préfet.

Céline COT présente les taux de fréquentation et les différents ateliers proposés (tableaux joints au présent compte-rendu).

66% des enfants de l'école maternelle et 76% des enfants de l'école élémentaire sont accueillis dans les ateliers.

2. Organisation des rythmes scolaires pour l'année 2018/2019

Lors de précédents COPIL, avait été évoqué le retour à la semaine de 4 jours, si cela était possible. En effet, tant les enseignants que les parents, les enfants, les élus... le souhaitent (confère les enquêtes préparant le bilan du PEDT 2014/2017).

Il s'avère que ce changement de rythmes est envisageable sur dérogation. L Taverdet fait lecture du courrier reçu, qui rappelle le cadre réglementaire et précise les possibilités de dérogation et les modalités de demande de dérogation. Tout doit être renvoyé avant le 22 décembre. La dérogation concerne les trois prochaines années scolaires. La demande doit être conjointe écoles-municipalité.

S'ensuit un échange sur les horaires scolaires à prévoir, ceux-ci doivent prendre en compte, autant que faire se peut, les besoins d'ordre pédagogique des enseignants, les rythmes biologiques des enfants, les besoins d'ordre organisationnel de l'accueil périscolaire et des familles.

Certains membres évoquent des horaires décalés entre l'école maternelle et l'école élémentaire, cette proposition ne convient pas à la municipalité ni aux parents.

La déléguée départementale de l'éducation nationale rappelle qu'au moment de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, il était reconnu par tous qu'un horaire de sortie à 16h30 était trop tardif pour les rythmes de l'enfant et pour ses apprentissages.

L'horaire consensuel acté en séance est le matin : 8h30 – 11h45 et l'après-midi : 13h30 – 16h15.

3. Questions diverses

Prochaine réunion du COPIL

Semaine du 02 avril 2018